

A04

NAVIGATION FLUVIALE (croisières, location de bateaux...)

Habitats d'intérêt communautaire concernés

Forêt alluviales 91EO
Cours d'eau (3150/3260)
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidention p.p. - 3270

Espèces d'intérêt communautaire concernées

Angélique des estuaires* (1607*),
Vison d'Europe* (1356*) , Rosalie des Alpes* (1087*),
Loutre d'Europe (1355),
Martin-pêcheur (A229)
Gomphé de Graslin (1046), Cordulie à corps fin (1041),
Cordulie splendide(1036), Agrion de Mercure (1044)
Chabot (1163), Saumon atlantique (1106), Aloïse feinte (1103), Grande Aloïse (1102)
Lamproie de Planer (1096)
Lamproie fluviatile (1099)



Enjeux : Préserver le cours d'eau, les berges et leurs végétations ainsi que les frayères et autres habitats d'espèces d'intérêt communautaire du batillage et de la vitesse des embarquations, en particulier pour le Martin-pêcheur qui niche dans un terrier creusé dans la berge (noyé ou détruit par le batillage), et l'Angélique des estuaires, espèce endémique de 4 estuaires français dont la Charente.

ENGAGEMENTS :

Je m'engage à :

1. **Ne pas dépasser une vitesse de navigation de 6 nœuds/12 km/h**, à l'aller comme au retour de la croisière afin de limiter au maximum l'impact du batillage sur les berges par les vagues créées par le déplacement du bateau.
Point de contrôle : contrôle de la durée effective des trajets aller et retour, entre les points d'embarquement et de débarquement.
2. **Rester dans le chenal « central »** de navigation et éviter de naviguer dans les herbiers aquatiques afin de ne pas les déstructurer (ou de ne pas disséminer involontairement des fragments d'espèces végétales aquatiques invasives (Jussies, Myriophylle du Brésil))
Point de contrôle : contrôle sur place de la navigation dans le chenal « central ».
3. **Ne pas piétiner ou arracher la flore aquatique et rivulaire** au niveau des zones d'embarquement et de débarquement.
Points de contrôle : contrôle sur place du non-piétinement de la flore aquatique et rivulaire.
4. **Sensibiliser / former les personnels encadrant** les activités et les utilisateurs à la sensibilité du site Natura 2000 (richesse, exigences écologiques des espèces sensibles, risques de dissémination Jussie/Myriophylle) ; l'animateur Natura 2000 pouvant apporter une aide.
Point de contrôle : documents remis aux membres du personnel (charte...).

RECOMMANDATIONS :

1. Brider les moteurs à la vitesse moyenne autorisée sur la Charente (6 nœuds /12km/h).
2. Au fur et à mesure du remplacement du parc de bateaux, s'équiper de bateaux dont la structure de la coque est le moins susceptible de créer du batillage (voir avec le constructeur) ou de bateaux à fond plat.
3. Respecter les vitesses et les autres usagers du site (pêcheurs, kayakistes....)
4. Respecter la propreté et la tranquillité et du site.
 - Accoster et s'amarrer exclusivement aux endroits aménagés à cet effet (pontons etc.)
 - Pique-niquer aux endroits aménagés à cet effet,
 - Ne pas laisser ses déchets sur le site.

Espèces exotiques envahissantes à surveiller



Nouvelles arrivées à surveiller de près...

